

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(ANAQ-SUP)



**RAPPORT D'EVALUATION INSTITUTIONNELLE EXTERNE
DE L'INSTITUT SUPERIEUR D'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL (ISEP) DE THIES**

**EN VUE L'OBTENTION DE L'HABILITATION A DELIVRER DES
DIPLOMES SUPERIEURS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
(DISEP), DE NIVEAU TECHNICIEN SUPERIEUR**

L'équipe d'évaluation :

- Pr Bhen Sikina TOGUEBAYE, Président
- M. Boubacar DIALLO, Membre
- M. Pape Malick SAMB, Membre
- M. Pathé SECK, Membre

Signature :

Pour l'Equipe, le Président



Avril 2018

Table des matières

Introduction	3
I. Présentation de l'Institut	3
II. Avis sur le rapport d'auto-évaluation.....	3
III. Description de la visite sur le terrain	4
IV. Appréciation de l'établissement au regard des standards de qualité du référentiel	4
V. Points forts	16
VI. Points faibles	18
VII. Appréciations générales sur l'établissement	18
VIII. Recommandations à l'établissement	19
IX. Recommandation à l'ANAQ-SUP	19
X. Proposition d'avis	19

Introduction

L'Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel (ISEP) de Thiès a été créé par décret n° 2012-670 du 04 mars 2012. Après quelques années de fonctionnement, il a demandé au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation l'habilitation à délivrer des diplômes supérieurs d'enseignement professionnel (DiSEP), de niveau technicien supérieur. C'est dans ce cadre que l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-SUP) a confié à une équipe d'experts externes la mission d'évaluer cette institution.

I. Présentation de l'Institut

L'ISEP de Thiès est un établissement public d'enseignement supérieur. Ses locaux sont situés à Thiès. Le campus pédagogique est situé au n° 99 rue DX18. Trois autres bâtiments en location abritent le siège administratif, le campus annexe et l'agence comptable.

Le site définitif de l'Institut est en cours de construction sur un titre foncier de l'État du Sénégal d'une superficie de 15 hectares situé au croisement de la Voie de Contournement Nord (VCN) et de la route nationale en direction de Saint-Louis. Les travaux ont démarré en mars 2015.

L'établissement prépare les étudiants au Diplôme Supérieur d'Enseignement Professionnel de niveau technicien supérieur (Bac. +2). Il offre les filières suivantes :

- Exploitation Agricole ;
- Métiers du Rail ;
- Systèmes-Réseaux Informatiques et Création multimédia ;
- Management de produits touristiques et de Loisirs.

II. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation comprend 60 pages, y compris les annexes. Il a été préparé suivant le référentiel d'évaluation institutionnelle de l'ANAQ-SUP. Tous les standards ont été renseignés. Bien qu'imprécis par endroits, il contient les informations exigées par le référentiel.

Le rapport a été élaboré suite à une auto-évaluation conduite par un comité de pilotage composé de représentants de toutes les composantes de l'établissement. La démarche mise en œuvre a été participative et inclusive. Toutes les étapes suivies pour l'auto-évaluation et la rédaction du rapport ont été présentées dans le rapport d'auto-évaluation.

III. Description de la visite sur le terrain

La visite de terrain a été effectuée le 22 novembre 2017 conformément à l'agenda de visite fourni par l'ANAQ-SUP. L'agenda a été validé par les deux parties après installation dans la salle de réunion. Les échanges avec l'équipe des experts ont démarré à 8 heures 30.

L'évaluation a été menée à travers :

- les entretiens avec l'équipe de Direction, le Personnel Enseignant Formateur (PEF), le Personnel Gestionnaire, Technique et de Service (PGTS) et les apprenants;
- la visite des locaux;
- l'étude des documents mis à la disposition par la Direction.

La liste des personnes rencontrées lors de la mission de terrain est fournie en annexe du présent rapport.

Le Président du groupe des experts a régulièrement rappelé aux acteurs reçus, l'objectif de l'ANAQ-SUP qui est d'améliorer la qualité dans l'enseignement supérieur.

Aucune difficulté n'a été rencontrée au cours de la visite. C'est dans une ambiance de cordialité et d'échanges respectueux que cette visite s'est déroulée.

La synthèse des observations a été présentée à la Direction de l'établissement à la fin de l'évaluation de terrain en deux rubriques : points forts et points faibles. Il a été précisé à la Direction que les points faibles feront l'objet de recommandations.

IV. Appréciation de l'établissement au regard des standards de qualité du référentiel

CHAMP D'EVALUATION 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution

Standard 1.01 : L'institution s'est dotée d'une mission publique comprenant ses objectifs en matière d'enseignement et de recherche et déterminant sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique.

Appréciation globale sur le standard :

L'ISEP de Thiès se définit comme une institution qui a pour vocation de :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- former des techniciens supérieurs en adéquation avec les besoins du milieu professionnel; |
|---|

- dispenser aux personnes en activité professionnelle, en fonction de demandes exprimées ou de besoins identifiés, des formations qui renforcent leurs qualifications.

Les objectifs en matière de formation apprentissage sont formulés de façon précise dans les référentiels de formation. L'approche par compétence (APC) est la méthode d'enseignement mise en œuvre au sein de l'Institut.

L'Institut s'est positionné dans la formation aux métiers suivants :

- Technicien Supérieur en Exploitation Agricole ;
- Technicien Supérieur en Maintenance du Matériel Roulant Ferroviaire ;
- Technicien Supérieur en Maintenance des Voies Ferrées ;
- Technicien Supérieur en Management du Transport Ferroviaire ;
- Technicien Supérieur en Administration des Systèmes et Réseaux Informatiques ;
- Technicien Supérieur en Création et Management de produits Multimédias ;
- Technicien Supérieur en Management de Produits Touristiques et de Loisirs.

L'Institut s'est doté d'un Plan stratégique 2018-2022 dans lequel il a indiqué sa vision, sa mission et ses objectifs en matière de formation et de développement institutionnel.

La politique de formation conduite par l'Institut est en phase avec les orientations stratégiques nationales en matière de formation supérieure professionnelle.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.02. Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le PER est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.

Appréciation globale sur le standard :

L'Institut est régi par le décret n° 2012-670 du 04 mars 2012. Sa gouvernance est ordonnée autour des organes suivants :

- Un Conseil d'Administration ;
- Un Conseil Académique ;
- Un Conseil de Gestion ;

Le Conseil d'Administration est l'organe délibérant. Il est composé de personnalités extérieures et de représentants de toutes les composantes de l'Institut (direction, enseignants formateurs, personnel gestionnaire, technique et de service, apprenants).

Le Conseil académique est l'organe chargé de l'orientation pédagogique et scientifique. Il est composé de personnalités extérieures et de représentants de toutes les composantes de l'Institut (direction, enseignants formateurs, personnel gestionnaire, technique et de service, apprenants).

Le Conseil de Gestion est un organe qui assiste le Directeur dans sa gestion. Il regroupe des personnalités de la direction de l'Institut.

Tous ces organes sont fonctionnels. Ils se réunissent régulièrement.

L'Institut dispose d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables dans lequel les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont décrits.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.03. L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique

Appréciation globale sur le standard :

L'établissement dispose d'un effectif de 12 enseignants permanents et contractuels et de 64 enseignants non permanents. Ils sont qualifiés dans les programmes en cours d'exécution.

Le personnel administratif et technique est composé de 15 agents est qualifié et lié à l'établissement par un contrat à durée indéterminée.

Les ressources matérielles (équipements bureautiques et scientifiques) et financières (subventions de l'Etat et ressources propres) permettent à l'Institut de réaliser ses objectifs.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.04 : Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.

Appréciation globale sur le standard :

Les sources de financement de l'Institut sont constituées de subventions de l'Etat, des droits d'inscription des étudiants et des subventions de partenaires techniques et financiers, notamment la Banque Mondiale dans le cadre du projet PGF-Sup.

Ces sources de financement ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'Institut en matière d'enseignement car l'Institut est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et pédagogique.

Annuellement, la gestion de l'Institut est soumise à un contrôle du Conseil d'Administration et à un audit externe réalisé par le cabinet FICADEX.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité ?***Appréciation globale sur le standard :***

L'Institut a mis en place une cellule interne d'assurance qualité qui est fonctionnelle. Elle a coordonné l'auto-évaluation du programme et se réunit régulièrement. Les PV de ses réunions ont été mis à la disposition des évaluateurs.

L'Institut dispose aussi d'un Manuel Qualité décrivant les processus qualité mis en œuvre en son sein.

Conclusion sur le standard : Atteint**Standard 1.06 : L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits.*****Appréciation globale sur le standard :***

La prévention et la gestion des conflits sont assurées par le Comité de médiation mis en place arrêté du Directeur (Arrêté n° 2017-083 du 31 mars 2017). Ce comité est fonctionnel. Il produit régulièrement un rapport d'activités.

Conclusion sur le standard : Atteint**CHAMP D'ÉVALUATION 2 : Offre d'études et de formation****Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure qui existe dans l'institution.*****Appréciation globale sur le standard :***

L'Institut offre des formations conduisant à l'obtention du Diplôme Supérieur d'Enseignement Professionnel de niveau technicien supérieur (Bac. +2). Il offre les filières suivantes :

- Exploitation Agricole ;
- Métiers du Rail ;
- Systèmes-Réseaux Informatiques et Création multimédia ;
- Management de produits touristiques et de Loisirs

Ces filières ont pour finalité de préparer les étudiants aux métiers de :

- Technicien Supérieur en Exploitation Agricole ;
- Technicien Supérieur en Maintenance du Matériel Roulant Ferroviaire ;

- Technicien Supérieur en Maintenance des Voies Ferrées ;
- Technicien Supérieur en Management du Transport Ferroviaire ;
- Technicien Supérieur en Administration des Systèmes et Réseaux Informatiques ;
- Technicien Supérieur en Création et Management de produits Multimédias ;
- Technicien Supérieur en Management de Produits Touristiques et de Loisirs.

Cette offre est conforme aux termes du décret n° 2012-670 du 04 mars 2012 portant création et fixant le statut, les règles d'organisation et de fonctionnement de l'institut.

Les maquettes pédagogiques des 7 programmes actuellement offerts ont été validés avec la participation du milieu professionnel et sont déclinées selon les exigences de la méthode d'enseignement « Approche Par Compétence »

Les offres de formation sont en adéquation avec les orientations nationales en matière de professionnalisation des formations. Elles complètent l'offre nationale.

Les évaluateurs ont noté, dans le programme de formation aux métiers du rail, des faiblesses d'une part, dans le suivi et l'intégration des enseignements/apprentissages et d'autre part, dans la répartition des matières relatives à l'hygiène et à la sécurité par rapport aux autres apprentissages.

La production des syllabus n'est pas systématisée.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.

Appréciation globale sur le standard :

L'offre de formation de l'Institut est dotée d'un système de crédits. Des conventions ont été signées avec une institution d'enseignement secondaire au niveau national (Lycée d'Enseignement Technique de Thiès) et avec des institutions d'enseignement supérieur au niveau international (Cégeps du Canada). Mais l'Institut ne participe pas encore de façon formelle à des programmes d'échanges nationaux et internationaux d'étudiants et d'enseignants.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 2.03 : L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.

Appréciation globale sur le standard :

Les conditions et les modalités de promotion et d'obtention des diplômes sont définies dans les référentiels de formation, les référentiels de certification et dans l'arrêté ministériel portant modalité de délivrance du Diplôme Supérieur d'Enseignement Professionnel.

Les méthodes et contenus d'évaluation des apprentissages sont définis dans les référentiels de certification. Les enseignements et les évaluations sont effectués selon l'Approche par les Compétences (APC) qui prévoit des évaluations formatives, des évaluations sommatives et des évaluations certificatives.

Les Jurys d'examen sont constitués conformément à la réglementation et les PV de délibération des jurys d'examens sont en cohérence avec les conditions et les modalités de promotion et d'obtention des diplômes.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 2.04 : L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés

Appréciation globale sur le standard :

L'Institut a fourni des données sur ses taux de réussite ainsi sur l'insertion professionnelle de ses diplômés. Des initiatives sont aussi prises pour le renforcement de l'employabilité des étudiants (création d'un service des relations avec les entreprises, stages obligatoires en entreprise, établissement de partenariat avec le milieu socioprofessionnel).

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 2.05 : L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).

Appréciation globale sur le standard :

Les programmes de l'Institut sont revus par les Comités d'évaluation périodique des programmes mis en place par le Directeur. Ces Comités sont composés d'experts du milieu de l'emploi et du personnel enseignant formateur de l'ISEP-Thiès. Les rapports de ces comités sont disponibles.

La Fédération des Cégeps a, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'accompagnement pédagogique, fait une évaluation des programmes de l'Institut en 2016. Le rapport de cette évaluation est disponible.

Les étudiants évaluent formellement les enseignements reçus à travers une fiche d'évaluation mise à leur disposition par l'administration. Cette évaluation n'est pas systématisée. Les rapports d'exploitation des évaluations réalisées sont disponibles.

Les résultats de ces différentes évaluations ont conduit l'ISEP-Thiès à réaménager ses programmes de formation.

Conclusion sur le standard : Atteint

CHAMP D'EVALUATION 3 : Recherche

Standard 3.01 : Les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux.

Appréciation globale sur le standard :

L'Institut n'a pas d'activités de recherche propres.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 3.02 : L'institution garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation.

Appréciation globale sur le standard :

L'Institut, n'ayant pas d'activités de recherche propres, n'a ni méthodes, ni résultats de recherche à intégrer dans la formation. Il n'existe pas non plus de PV de réunions de révision des programmes intégrant dans les enseignements/apprentissages de nouvelles innovations produites par l'Institut.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'EVALUATION 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.

Appréciation globale sur le standard :

Les enseignants sont recrutés par trois voies :

- par candidature spontanée de l'intéressé;
- sur sollicitation par l'Institut d'un enseignant universitaire ou d'un professionnel ;
- par appel à candidatures.

La sélection des candidats est réalisée par une Commission de recrutement. Lors de la sélection, les CV et les diplômes sont analysés pour une première sélection, s'ensuit un entretien avec la personne sélectionnée pour confirmer le choix. Il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.

Ces procédures de recrutement sont conformes à la législation nationale en la matière.

Conclusion sur le standard : Atteint.

Standard 4.02: L'institution réglemente la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.

Appréciation globale sur le standard :

L'Institut a organisé à l'intention de ses enseignants formateurs des activités de renforcement des capacités sur les plans didactique et professionnel. Par exemple, grâce à la coopération avec la Fédération des Cégeps et la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université de Laval-Québec, des sessions de formation pédagogique ont été organisées à l'intention de enseignants formateurs. Certains enseignants formateurs ont bénéficié de stages au Canada pour approfondir leur connaissance dans les domaines de la gestion et de la conduite des enseignements.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 4.03 : L'institution conduit une politique durable de la relève

Appréciation globale sur le standard :

La politique de l'Institut est le recrutement d'enseignants formateurs permanents, contractuels et vacataires en fonction de ses besoins en ressources humaines et en fonction de postes d'enseignant mis à sa disposition par le ministère de tutelle. Mais l'Institut ne s'est pas doté d'un Plan de développement à moyen ou long terme de ses ressources humaines.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 4.04 : L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.

Appréciation globale sur le standard :

L'Institut ne dispose d'aucun document officiel relatif au statut du personnel enseignant formateur. Il ne peut donc offrir à ses enseignants un service de conseil en plan de carrière.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D’EVALUATION 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)

Standard 5.01 : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.

Appréciation globale sur le standard :

Le recrutement du personnel gestionnaire, technique et de service s’effectue en conformité avec les textes en vigueur au Sénégal et selon le Manuel de procédures administratives, financières et comptables de l’Institut. Ces personnels sont recrutés par trois voies :

- par candidature spontanée de l’intéressé;
- sur sollicitation par l’Institut;
- par appel à candidatures.

Les compétences techniques et les qualifications scientifiques sont prises en compte lors de l’examen des dossiers et des entretiens. Les principaux critères de sélection sont les diplômes et les expériences professionnelles.

Il existe une commission de recrutement mise en place par arrêté du Directeur (Arrêté n° 2017-068 du 23 février 2017).

L’Institut ne dispose pas encore d’un document officiel relatif au statut des personnels gestionnaire, technique et de service. Ces personnels ne sont pas évalués malgré l’existence d’une fiche d’évaluation. La promotion de ces personnels se fait selon des critères internes dont l’assiduité, le rendement au travail et l’engagement.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 5.02 : L’institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).

Appréciation globale sur le standard :

L’Institut a organisé des ateliers de renforcement des capacités et des stages de formation pour ses personnels gestionnaires, techniques et de service. Il a ainsi organisé, dans le cadre de son partenariat avec la Fédération des Cégeps et l’Université Laval, un stage à leur intention au Canada pour approfondir leur connaissance dans les domaines de la gestion, du soutien et de l’accompagnement pédagogique.

Conclusion sur le standard : Atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 6 : Étudiant(e)s

Standard 6.01 : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.

Appréciation globale sur le standard :

L'Institut applique les textes nationaux en matière de recrutement des étudiants dans ses programmes d'études. Tous les étudiants sont titulaires du baccalauréat avant admission dans ses programmes. L'Institut a fait l'option de procéder à la sélection des bacheliers à l'entrée selon les exigences de profil de chaque filière.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Appréciation globale sur le standard :

L'égalité des chances entre hommes et femmes est garantie et réalisée par l'Institut.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.03 L'institution observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.

Appréciation globale sur le standard :

L'Institut a fourni des données statistiques sur les taux de réussite et sur la durée des études.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.04 : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.

Appréciation globale sur le standard :

Le ratio d'encadrement est en moyenne un (01) enseignant pour dix (10) étudiants. Il est très satisfaisant et permet à l'Institut d'atteindre ses objectifs de formation.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.05 : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées

Appréciation globale sur le standard :

L'accueil, le conseil et l'orientation sont assurés par le Service d'appui aux apprenants et le Service des Relations avec les entreprises. Ses services sont fonctionnels.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.06: L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiant(e)s en situation de handicap.

Appréciation globale sur le standard :

L'Institut ne possède ni aménagements, ni services spécifiques dédiés aux personnes en situation de handicap.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 7 : Infrastructures et équipements

Standard 7.01 : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long termes.

Appréciation globale sur le standard :

Les infrastructures et équipements disponibles permettent à l'Institut de réaliser ses objectifs de formation. Les locaux pédagogiques (salles de cours, salles informatiques, laboratoires, salle des professeurs) et administratifs (bureaux) sont en nombre suffisant, bien équipés et propres.

L'hygiène est assurée par une agence externe. La sécurité des hommes et des biens est assurée, jour et nuit, par des gardiens.

L'ISEP-Thiès sera doté de nouvelles infrastructures (locaux et équipements) en concours de construction sur un nouveau site situé au croisement de la Voie de Contournement Nord VCN et de la route nationale en direction de St Louis. Ces nouvelles infrastructures comprennent :

- un bloc administratif ;
- un bloc pédagogique et multimédia de 24 salles de cours et salles multimédia ;
- un bloc d'infrastructures sportives ;
- un bloc de résidence d'hôtes ;
- un amphithéâtre de 500 places ;
- une médiathèque de 300 places ;
- un atelier ferroviaire ;
- un laboratoire d'analyses et de mesures ;
- une infirmerie ;
- une cuisine restaurant de 1500 couverts.

Un second site de 33 ha est également attribué pour les activités agricoles sur la commune de Notto Diobass.

Conclusion sur le standard : Atteint.

Standard 7.02 : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.

Appréciation globale sur le standard :

L'Institut dispose d'un site web et d'un réseau internet (wifi) fonctionnels. Il n'a pas de bibliothèque physique, mais il a obtenu du Centre National de Documentation Scientifique et Technique (CNDST) une connexion aux bibliothèques et bases de données au niveau international.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 7.03 : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.

Appréciation globale sur le standard :

Les locaux et couloirs sont pourvus d'extincteurs. Toutes les salles et les sorties de secours sont spécifiées.

L'Institut possède une infirmerie pourvue d'équipements et de médicaments de premiers soins. Elle est placée sous la responsabilité d'un médecin assistée par une infirmière recrutée à cet effet. Il a également noué un partenariat avec l'hôpital St Jean de Dieu pour la prise en charge médicale de ses étudiants et personnels.

L'Institut dispose d'un comité d'hygiène fonctionnel qui supervise le dispositif de sécurité et la salubrité de l'environnement et qui organise chaque année une journée de propreté.

Conclusion sur le standard : Atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 8 : Coopération

Standard 8.01 : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.

L'Institut a noué des relations de partenariat avec des instituts de formation, des organismes internationaux, des entreprises, des associations, des organisations patronales et des agences d'exécution de l'Etat tant au niveau national (Transrail SA ; EPT de Thiès ; Plateforme Technologies etc.) qu'international (Fédération des Cégeps au Québec ; Université LAVAL au Canada ; Compagnie Internationale de Maintenance-France etc.)

Ce partenariat est dynamique.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 9 : Information et communication

Standard 9.01 : Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels (PER, PATS), la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.

Appréciation globale sur le standard :

L'Institut n'a pas encore de système d'information de gestion intégré et informatisé. D'une manière générale, les informations sont disponibles mais dispersées et à l'état brut.

L'Institut envisage d'acquérir le logiciel TOM2-PRO pour la gestion financière et comptable.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 9.02 : Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.

Appréciation globale sur le standard :

Sur le plan interne, des tableaux d'affichage sont utilisés. Sur le plan externe, plusieurs supports de communication sont utilisés (journal, flyers, prospectus, calendriers, agendas etc.), des visites d'information dans les lycées d'enseignement secondaire sont organisées et la fonctionnalité du site web et de l'internet permet l'ouverture informationnelle de l'Institut.

Conclusion sur le standard : Atteint.

V. Points forts

a) Gouvernance

- Les instances de délibération et d'aide à la décision (Conseil d'Administration, Conseil Académique, Conseil de Gestion, Cellule interne d'assurance qualité, Comité d'hygiène, Qualité, Sécurité et Environnement, Comité de médiation) sont opérationnelles et fonctionnelles. Elles se réunissent régulièrement. Les PV des réunions et/ou les rapports de ces organes sont disponibles.
- Le Service d'appui aux apprenants et le Service chargé du suivi-évaluation sont fonctionnels. Leurs rapports d'activité sont disponibles.
- L'existence d'un Plan stratégique 2018-2022 dans lequel l'Institut a décliné ses missions et ses objectifs.
- L'existence d'un Manuel de Procédures administratives, financières et comptables dans lequel les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont décrits.

- L’existence d’un Manuel Qualité décrivant les processus qualité mis en œuvre au sein de l’Institut.
- L’organigramme fourni est complet. Les fonctions administratives et les fonctions académiques sont nettement séparées.
- Le respect de la réglementation en matière d’admission des étudiants en 1ère année et en matière de délivrance de diplômes.
- La bonne gestion des dossiers administratifs des étudiants et des personnels.
- Le bon portefeuille de partenariat avec les milieux socio-économiques et les institutions de formation tant au niveau national qu’international.
- La bonne gestion financière car l’Institut est solvable : pas de rallonge budgétaire, ni de dépassement, ni de dettes.
- L’évaluation des enseignements/apprentissages par les apprenants

b) Offres de formation

- Les filières offertes sont conformes aux dispositions du décret portant création et organisation de l’Institut.
- Les contenus des formations dans les différents métiers sont en phase avec les besoins du marché de l’emploi.
- L’existence de référentiels de formation.
- L’implication des professionnels dans les activités pédagogiques.
- La formation des formateurs et des agents administratifs à l’approche par compétence (APC).
- La mise en place de modules de formation de courte durée, de système de crédits et de dispositif d’évaluation formative, sommative et certificative.
- La possibilité de cumuler les certificats de compétences professionnelles pour avoir un diplôme.
- Le bon taux d’encadrement

c) Ressources humaines

- Le bon niveau de qualification des personnels enseignants et administratifs.
- Le fort engagement et la forte motivation des personnels enseignants et administratifs.

d) Infrastructures et équipements

- L’Institut dispose de locaux pédagogiques en nombre suffisant, propres et bien équipés en mobiliers et matériels didactiques.

- L'existence d'un site web et d'un réseau internet fonctionnels.
- L'existence d'une infirmerie bien équipée.
- L'Institut s'est doté de laboratoires multimédia bien équipés et fonctionnels.
- L'hygiène et la sécurité sont assurées.
- L'Institut est en train de se doter de nouveaux locaux dont la conception architecturale a pris en compte les équipements et les personnes en situation de handicap.

VI. Points faibles

a) Gouvernance

- L'absence de statut des personnels enseignants et administratifs ;
- L'absence de plan de développement des ressources humaines.
- L'absence de système d'information de gestion intégré et informatisé.

b) Offres de formation

- Le programme de formation aux métiers du rail présente des faiblesses d'une part, dans le suivi et l'intégration des enseignements/apprentissages et d'autre part, dans la répartition des matières relatives à l'hygiène et à la sécurité par rapport aux autres apprentissages.
- La production de syllabi n'est pas systématisée.
- L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas systématisée.

c) Infrastructures et équipements

- L'absence de bibliothèque physique dans les locaux actuels.
- L'absence, dans les locaux actuels, d'aménagements destinés aux personnes en situation de handicap.

VII. Appréciations générales sur l'établissement

L'Institut est le premier établissement public à offrir des filières de formation professionnelle courte orientées métiers et qui met en œuvre une stratégie pédagogique basée sur l'approche par compétence (APC). Il a une bonne santé financière et bon taux d'insertion de ses diplômés. Ses locaux pédagogiques sont bien équipés en matériels informatiques, scientifiques, didactiques et en mobiliers. Les personnels enseignants et administratifs sont de qualité et sont en nombre suffisant. Les filières de formation offertes s'intègrent parfaitement dans l'offre de

formation nationale. L'Institut possède des points forts, mais quelques améliorations sont à apporter en matière de gouvernance administrative et pédagogique.

VIII. Recommandations à l'établissement

- Se doter d'un statut des personnels enseignants formateurs et d'un statut des personnels gestionnaires, techniques et de service.
- Se doter d'un plan de développement des ressources humaines.
- Se doter d'un système intégré de gestion informatisé.
- Bien répartir les matières relatives à l'hygiène et à la sécurité dans les unités d'enseignement/ apprentissage du programme de formation aux métiers du rail.
- Systématiser la production de syllabus et l'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Se doter d'une bibliothèque.
- Réaliser des aménagements et créer des services destinés aux personnes en situation de handicap.

IX. Recommandation à l'ANAQ-SUP

Organiser une formation à l'intention des responsables de la cellule interne d'assurance qualité pour conduire les différentes auto-évaluations des programmes d'études.

X. Proposition d'avis

Habilitation recommandée

Annexe

Liste des personnes rencontrées

Direction

Mouhamed Fadel NIANG, Directeur
Ngagne DIEYE, Directeur des Etudes
Brahim FALL, Président CIAQ
Mor FAYE, CSA
Salimata DIAGNE, SRE/CEEJ
AlHadji NDIAYE, SAA
Moustapha Sarr NDIAYE, Responsable pédagogique Systèmes et Réseaux informatiques
Arfang SARR, Responsable pédagogique Création Multimédia
Awa Makhtar NDIAYE, Responsable filière Exploitation agricole
Pathé SECK, Expert ANAQ
Mouhamadou Lamine TALL, AC
Aïta GUEYE, Assistante
El Hadji Malick SAMB, Responsable Suivi-Évaluation
Seyni dit Meïssa FALL, Formateur
El Hadji Malick BA, Responsable filière Tourisme et Loisirs
Saliou GUEYE, SRF
Ababacar Gaye FALL, Conseiller Technique
Mbaye SAR, Conseiller Environnement
Abdou NGOM, Conseiller pédagogique

Enseignants

Massamba SY
Adja Fatou N. BA
Malick FAYE
Oumar NDONG
Mamadou NDIAYE

Etudiants

Ousmane DIALLO
Aminata DIOP BA
Aliou MBODJI
Alioune Badara COULIBALY
Jean Pierre MBENGUE
Mariama BA
Cheikh Fanta NGOM
Aïda Mbengue NIANG
Ndiémé SOW
Ndéye Fatou MBAYE

Personnel gestionnaire, technique et de service

Aïta GUEYE

Saliou GUEYE

Seynabou NDIAYE FALL

Mouhamadou Lamine TALL